DELEGAT	ION DE	Monsieur	Nicolas	BRU <i>G</i> ERE	

D-2017/471 Silver économie. Adoption. Autorisation.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les métropoles, Bordeaux est confrontée à un mouvement de transition démographique important : en 2030, un bordelais sur 3 aura plus de 60 ans.

La Ville de Bordeaux a fait du vieillissement une priorité de sa politique publique. Elle a choisi de s'appuyer sur la « Silver Economie », l'économie au service des âgés, pour encourager les innovations qui vont nous accompagner dans notre avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie.

La « Silver Economie » comprend deux enjeux majeurs pour notre territoire :

L'enjeu sociétal en premier lieu qui implique une adaptation de la Ville à l'évolution de sa population et de ses besoins. Il faut penser Bordeaux pour une population mixte : jeunes et seniors devront se partager l'espace public. Les équipements urbains devront être adaptés : bancs publics, quartiers à circulation apaisée, voire supprimée, offre de services de proximité densifiée dans certains secteurs, à l'image des pays du Nord de l'Europe.

Nous devons également envisager l'habitat sous un prisme évolutif, permettant le maintien de chacun à son domicile, par un réaménagement régulier en fonction des besoins de chaque âge de la vie. De nouveaux modes d'habitat adaptés sont à imaginer : habitat partagé, intergénérationnel,...

L'enjeu économique, en second lieu, avec pour la Ville un rôle d'animation territoriale auprès de ses entreprises en les sensibilisant aux besoins et attentes spécifiques des seniors et aux opportunités de marché qui en découlent avec le développement de produits et services innovants. Le gisement en termes d'emplois pour les bordelais est un facteur déterminant.

La « Silver Economie » regroupe tous les acteurs du territoire (entrepreneurs, bailleurs, seniors, industriels, collectivités, associations, caisses de retraites et mutuelles, universités). La Ville agit comme un point central, facilitateur et accélérateur par la mise en réseau de ces derniers. A ce titre, elle met en place un plan d'action « silver économie » visant les thématiques de la santé, la nutrition, la robotique et les objets connectés.

Chaque année, un colloque silver économie et habitat est organisé en partenariat par la ville et Logevie, bailleur social.

Le 24 octobre dernier s'est tenue la 4ème édition de ce colloque, sur le thème « Bien vieillir dans ma maison augmentée ».

En 2017, la collaboration de la ville s'est renforcée avec Logevie qui s'engage dans une convention de partenariat, à soutenir le plan d'action de la ville. Logevie contribue à ce projet par le versement d'un financement de 15 000 euros.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat avec Logevie,
- procéder à l'encaissement de cette participation LOGEVIE en recette sur le budget Innovation Sociale Silver économie de l'année 2017 Opération P0740 004 Compte 6228/521- CDR : Gestion DGSC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Monsieur BRUGÈRE, « Silver Économie », 471.

M. BRUGÈRE

Une délibération pour une subvention que Logévie nous adresse. Je voudrais profiter de cette délibération pour dire que la Silver Économie comprend des atouts majeurs pour notre territoire, en particulier d'un point de vue sociétal et d'un point de vue économique et c'est un lieu d'innovation et en particulier à Caudéran, on va innover avec une maison expérimentale que d'autres appellent un *living lab*. Dans cette maison expérimentale, on va tester les nouveaux produits de l'industrie auprès des personnes pour qu'elles puissent rester à leur domicile. Et ça démarrera en 2018.

M. LE MAIRE

Des produits qui permettent de rester à domicile ?

M. BRUGÈRE

Oui, toutes les innovations technologiques. Par exemple, les éléments...

M. LE MAIRE

Des dispositifs, la robotique ?

M. BRUGÈRE

Voilà. Les outils qui permettent aux lumières de s'allumer automatiquement la nuit, etc.

M. LE MAIRE

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Je me félicite de cette perspective parce que les gens ne savent pas ce que c'est que la Silver Économie. Ils croient que c'est un truc hyper compliqué et c'est quelquefois des instruments, des dispositifs très simples qui permettent, en effet, de vivre avec plus de sécurité. Vraiment, Nicolas, je me réjouis de ces exemples concrets.

M. BRUGÈRE

Et cela peut se faire grâce à un legs qui nous a été fait au CCAS. Toute personne qui veut faire un legs au CCAS le peut et ça rend service à la population.

M. LE MAIRE

Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER

Oui, Monsieur le Maire, nous sommes conscients de l'évolution de la population française. C'est un sujet que nous abordons du reste depuis des années dans notre formation politique. Nous proposons des solutions en particulier via une politique nataliste responsable ; responsable, car basée sur une priorité nationale. C'est à nos yeux la meilleure solution pour renouveler les générations et assurer à nos concitoyens une société apaisée. En complément de cette politique, une politique migratoire très maîtrisée permettrait de préparer l'avenir de façon sereine.

Le partenariat que vous nous présentez avec Logévie est intéressant, mais ne propose que de gérer les conséquences. Face à l'évolution de l'espérance de vie, Logévie souhaite apporter des solutions accessibles à des personnes aux ressources modestes en réhabilitant et en construisant des logements, résidences autonomie et EHPAD.

La Silver Économie est un enjeu économique et social important. Les engagements de la Ville vont dans le bon sens. Nous souhaitons apporter une réserve malgré tout à ce projet. Vous prévoyez d'adapter l'espace public. Très bien. Mais vous précisez que les équipements urbains devront être adaptés et vous prévoyez des quartiers à circulation apaisée, pourquoi pas, voire supprimée. Attention, Monsieur le Maire, je vous le dis très courtoisement, à ne pas continuer à perturber la vie quotidienne des personnes actives, même d'un certain âge, par une politique de déplacement toujours plus bêtement contraignante ainsi que nous la vivons à Bordeaux. Ceci étant précisé, nous votons pour cette délibération.

M. LE MAIRE

Pas d'autres remarques sur cette délibération ?

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Simplement remercier Monsieur COLOMBIER qui nous a révélé que la natalité était quand même le meilleur moyen pour le renouvellement des générations. Moi, je suis enthousiaste.

M. LE MAIRE

On va se dispenser de ces petites piques. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

MME MIGLIORE

Délibération 472 : Programme de prévention bucco-dentaire. Partenariat avec l'Université de Bordeaux.





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux, Représentée par son Maire, Alain Juppé, Domiciliée en l'Hôtel de Ville, 33077 Bordeaux cedex

D'UNE PART

Εt

Logevie Représentée par son Directeur Général, Mario Bastone, Domiciliée 12 rue Chantecrit, 33300 Bordeaux

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Bordeaux est confrontée, comme toutes les métropoles, à une forte transition démographique. Ainsi, selon l'INSEE, en 2030 un bordelais sur trois aura plus de 60 ans. Il nous faut aujourd'hui répondre au défi du vieillissement en lien avec le développement économique. C'est ce que propose la silver économie (ou activaeging selon la terminologie internationale) en développant, de manière transversale, des biens et services dans le but de répondre aux besoins et usages des seniors.

La silver économie comprend deux enjeux majeurs pour notre territoire :

L'enjeu sociétal en premier lieu qui implique une adaptation de la Ville à l'évolution de sa population et de ses besoins.

Nous devons également envisager l'habitat sous un prisme évolutif, permettant le maintien de chacun à son domicile, par un réaménagement régulier en fonction des besoins de chaque âge de la vie.

L'enjeu économique, en second lieu, avec pour la Ville un rôle d'animation territoriale auprès de ses entreprises en les sensibilisant aux besoins et attentes spécifiques des seniors. Le gisement en termes d'emplois pour les bordelais est un facteur déterminant.

Logevie, Entreprise Sociale pour l'Habitat, est une filiale d'Action Logement (1%). Elle a pour mission de réhabiliter, de gérer et de construire des logements. Partenaire des collectivités locales, Logevie est connue pour son expertise dans les logements pour seniors et personnes âgées, et les résidences intergénérationnelles.

Face à l'évolution de l'espérance de vie, Logevie souhaite apporter des solutions accessibles à des personnes aux ressources modestes en réhabilitant et construisant des logements (Résidences autonomie et EHPAD).

Propriétaire de plus de 7500 logements implantés dans le Département de la Gironde, dont plus de la moitié dédiée au seniors, Logevie emploie 97 collaborateurs.

Chaque année depuis 2014, un colloque « Silver Economie et Habitat » est organisé en partenariat par la ville et Logevie.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien de Logevie au plan d'action Silver Economie de la ville de Bordeaux.

ARTICLE 2 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La ville de Bordeaux, avec le soutien de silver valley, a défini sa politique silver économie autour des thématiques de la santé, la nutrition, la robotique et les objets connectés.

Cette politique a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire – entrepreneurs, bailleurs, seniors, collectivités, associations, caisses de retraites et mutuelles, universités et chercheurs – .

La ville s'engage à :

- Décliner cette politique en un plan d'action pluriannuel,
- Coorganiser avec Logevie, un évènement annuel (colloque, conférence...) sur le thème de la silver économie.
- Participer à l'animation de l'écosystème derritorial.

ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DE LOGEVIE

Logevie s'engage à :

- Cofinancer le plan d'action de la ville à hauteur de 15 000 euros pour l'année 2017,
- Coorganiser avec la ville, un évènement annuel (colloque, conférence...) sur le thème de la silver économie,
- Participer à l'écosystème territorial.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le soutien de Logevie d'un montant de 15 000 euros sera versé en une fois.

Cette participation financière sera créditée Sur l'opération Innovation Sociale-Silver Economie P0740004 Sur le compte n° 6228/521

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

ARTICLE 6 - DROIT APPLICABLE

Tout litige relatif à la présente convention sera soumis au tribunal administratif compétent.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, Le

Mario Bastone

Alain Juppé

D-2017/472

Programme de prévention bucco-dentaire. Partenariat avec l'Université de Bordeaux. Autorisation. Signature.

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un objectif de réduction des inégalités de santé, et en complément de l'action du service municipal de santé scolaire, la Ville pilote et coordonne depuis plusieurs années un programme de prévention bucco-dentaire original et ambitieux.

Il est décliné concrètement auprès de plus de 3000 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires et fréquentant les structures d'accueil petite enfance.

Le programme porte sur plusieurs niveaux :

- la prévention primaire par l'éducation à l'hygiène alimentaire et bucco dentaire,
- la prévention secondaire par le dépistage des caries et l'incitation à consulter,
- l'accès aux soins par le suivi du recours aux soins des enfants et une action de médiation en santé afin d'aider les familles les plus en difficultés.

Ce programme est mené en partenariat avec l'Université de Bordeaux, l'Union française pour la santé bucco-dentaire, l'Assurance Maladie et l'Education Nationale.

Dans les crèches et les écoles maternelles, les interventions auprès du personnel, des enfants et des parents sont assurées par les étudiants de l'Université de Bordeaux en dernière année d'études en sciences odontologiques.

Ainsi, une quarantaine d'étudiants interviennent chaque année dans une dizaine de crèches et 25 écoles maternelles.

Ce partenariat a été formalisé avec la signature d'une convention en 2012 qu'il convient, au vu des évolutions et développements du projet, d'actualiser.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Nous passons à la prévention bucco-dentaire.

M. BRUGÈRE

Voilà, dans un objectif de réduction des inégalités en santé et en complément des actions qui sont effectuées par notre service de santé scolaire. Très efficace. La Ville pilote et coordonne depuis plusieurs années un programme de prévention bucco-dentaire original et ambitieux qui touche 3 000 enfants de notre Ville et celui-ci est dans le cadre du Contrat local de santé avec des éléments pour évaluer toutes les actions qui sont faites en partenariat avec l'Université, avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire, l'Assurance Maladie et l'Éducation nationale. C'est une convention de 2012 que nous révisons.

M. LE MAIRE

Il y a peu de villes qui ont un service de santé scolaire....

M. BRUGÈRE

12.

M. LE MAIRE

... d'aussi grande qualité que le nôtre. J'ai demandé d'ailleurs au Gouvernement de nous aider à le faire fonctionner parce que ça nous coûte cher et on n'intègre pas toujours... Quand on fait des comparaisons dans les dépenses de fonctionnement, il paraît qu'on dépense plus qu'ailleurs, mais aussi on a plus de services qu'ailleurs. Ce service-là est extrêmement efficace pour la détection de certains troubles de la vue ou sur l'hygiène bucco-dentaire qui est très importante pour nos enfants.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

M. LE MAIRE

Délégation de Madame COLLET. Madame COLLET veut, et elle a tout à fait raison parce que ça a été très important, nous parler de *La quinzaine des familles* et du magazine *Le temps des familles* qui vient d'être publié.

Avant d'aborder ses délibérations, je lui passe la parole sur ce premier aspect de son intervention.

Madame COLLET.

MME COLLET

Merci Monsieur le Maire. Oui, je profite de ce Conseil municipal pour informer tous mes collègues sur tout ce qui se fait en matière de famille durant ce mois de novembre. « La Quinzaine du temps des familles », c'est 15 jours d'événement dans les 8 quartiers de la Ville. Ça a commencé le 12 novembre avec l'arrivée du train de la parentalité qui est un événement national. La programmation choisie offre aux Bordelais jusqu'au 26 novembre prochain une série d'événements autour des thèmes concernant particulièrement les familles : soirées autour de l'accompagnement à la parentalité, conférences sur le rôle des grands-parents, petits déjeuners sur les questions liées à l'adolescence, séances de cinéma et événements sportifs. Voilà, il y en a pour tous les goûts.

Cette quinzaine sert d'écrin à la présentation du livret intitulé *Les temps des familles, Bordeaux s'engage pour les familles.* Illustration concrète de nos ambitions en matière de politique familiale. Monsieur le Maire, vous avez souhaité mettre en valeur les familles, toutes les familles dans tous les quartiers et nos actions envers elles, comme vous le rappelez en introduction de ce livret : « Le renouvellement des ambitions de la Ville en matière de politique familiale s'effectue dans un contexte marqué par l'arrivée de nouveaux habitants, par un contexte socioéconomique un peu différent et surtout un contexte budgétaire très contraint. Dans ce contexte, Bordeaux s'engage pour les familles en matière de cohérence territoriale, de qualité de pertinence de l'offre de service, de politique inclusive, de développement du lien social, d'accompagnement à la parentalité, de conciliation des temps de vie professionnelle et familiale et d'accessibilité financière à travers les tarifs. »

Ce livret est un travail collectif et tous les Adjoints, tous nos services, Ville et Métropole, ont nourri ce travail qui est un travail collectif. Vous y retrouverez d'es thématiques telles que la Petite Enfance, la culture, le patrimoine, la mobilité, les sports et les loisirs.

Tout au long de ces pages, vous trouverez des possibilités de développement d'actions concrètes et de chiffres clés. C'est le fruit de la participation de tous, y compris les familles puisque nous avons reçu 2 000 réponses de leur part. Je suis donc très fière de vous présenter ce document-cadre, âme de notre politique familiale. Merci à tous d'avoir participé.

M. LE MAIRE

Merci. On peut maintenant prendre les délibérations en commençant par la 473 sur le service accueil familial.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Programme de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles et crèches de la Ville de Bordeaux

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, et par délégation, M. Nicolas Brugère, Adjoint au Maire en charge de la santé et des seniors.

ET

L'Université de Bordeaux représentée par son Président Monsieur le Professeur Manuel Tunon de Lara, et, par délégation, l'UFR des Sciences Odontologiques, représentée par son Doyen, Madame le Professeur Caroline Bertrand.

EXPOSE

La Ville de Bordeaux et l'UFR des Sciences Odontologiques de l'Université de Bordeaux s'engagent depuis de nombreuses années dans la conduite d'actions communes en faveur de la santé bucco-dentaire des jeunes Bordelais. Ce partenariat a été formalisé avec la signature d'une convention en 2012 qu'il convient, au vu des évolutions et développements du projet, d'actualiser. La présente convention remplace donc celle de 2012.

La déclinaison de ce programme d'actions fait également l'objet d'une fiche action de la Convention éducative qui lie la Ville de Bordeaux à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Ces conventions fixent les objectifs et moyens de ces actions, les conditions matérielles de la collaboration ainsi que les engagements des parties.

CONTEXTE

L'UFR des Sciences Odontologiques propose une Unité d'Enseignement (UE) de prévention en 6ème année par laquelle les étudiants s'engagent à mener des actions de sensibilisation à la santé bucco-dentaire. Dans ce cadre, les étudiants interviennent dans les écoles et crèches de Bordeaux afin de mettre en œuvre le programme de prévention.

La Direction du Développement social Urbain de la Mairie de Bordeaux, en lien avec le service de santé scolaire, coordonne et soutient matériellement ce programme de prévention bucco-dentaire.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre la Ville et l'Université de Bordeaux - UFR des Sciences Odontologiques.

ARTICLE 2 - Durée d'engagement

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, sauf avis des parties, 3 mois avant la date du renouvellement. Toute modification pourra être apportée par avenant.

ARTICLE 3 – Objectifs

L'intervention de l'UFR des Sciences Odontologiques visera à :

- sensibiliser les enfants des écoles maternelles désignées par le service de santé scolaire à la santé bucco-dentaire par une approche ludique et adaptée : **Action n°1**
- réaliser, dans ces écoles, un dépistage bucco-dentaire auprès des élèves scolarisés en petite section : **Action n°2**
- sensibiliser des professionnels de la petite enfance et des parents de très jeunes enfants accueillis dans les crèches familiales et collectives : **Action n°3**

ARTICLE 4 – Public concerné

Action n°1 - Prévention

L'intervention de l'UFR des Sciences Odontologiques concernera les enfants de 3 à 6 ans des écoles maternelles, choisies selon les critères suivants :

Priorités aux écoles:

- situées en Réseau d'Education Prioritaire
- présentant des indicateurs de santé bucco-dentaire défavorables (transmis par le service de santé scolaire)

Action n°2 - Dépistage

L'intervention de dépistage touchera les enfants dans leur quatrième année (3 ans, scolarisés en Petite Section) dans les écoles désignées par le service de santé scolaire.

Action n°3 - Information

Les sensibilisations des professionnels de la petite enfance se feront lors des réunions des assistantes maternelles des crèches familiales et réunions d'équipe des crèches collectives. Les parents seront également directement bénéficiaires de l'action d'information.

ARTICLE 5 – Modalités pédagogiques

L'action réalisée dans les classes des écoles maternelles (Action n°1) comprend :

- La mise en place de l'exposition "Semaine du sourire Dent'fer" dans le hall de l'école et la distribution de la plaquette du même nom aux familles. En classe :

- La réalisation d'ateliers pédagogiques ludiques adaptés à l'âge des enfants (sur la cavité buccale et les dents, l'alimentation, la visite chez le chirurgien-dentiste ...)
- Un atelier pratique d'éducation au brossage,
- La distribution d'un kit bucco-dentaire.

L'action de dépistage (Action n°2) comprend :

 Une évaluation de l'état bucco-dentaire de chaque enfant avec remplissage d'une fiche de résultats, comportant une partie remise aux parents et une partie adressée au médecin scolaire.

L'action d'information (Action n°3) comprend :

- Un temps d'échange avec l'équipe de crèches, de multi-accueils collectifs de jeunes enfants ou avec des assistantes maternelles.
- Si les locaux le permettent et les parents le souhaitent, un temps d'échanges avec les parents des jeunes enfants est également organisé.

ARTICLE 6 – Modalités d'organisation

L'UFR des Sciences Odontologiques s'engage à :

- > répartir les étudiants inscrits pour l'UE Prévention sur le planning d'interventions proposé par la Ville.
- > faire intervenir 4 étudiants minimum (selon la taille de l'école) par classe de maternelle (**Action n°1**)

Les étudiants interviendront dans 2 ou 3 classes d'environ 25 élèves sur une matinée. Le nombre total d'étudiants variera en fonction des inscriptions à l'UE en début d'année et le nombre de matinées par école dépendra du nombre de classes.

- > fournir du matériel pour les étudiants (blouses pour le déguisement, révélateur de plaque...)
- > faire intervenir des binômes d'étudiants chargés spécifiquement de l'examen buccodentaire et du renseignement de la fiche de résultat du dépistage (**Action n°2**)
- > faire intervenir des étudiants par équipe de deux, dans les crèches qui souhaiteront bénéficier de l'action de sensibilisation (**Action n°3**)

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- > proposer un planning d'interventions dans les écoles et crèches participant au programme,
- > mettre à disposition de chaque école les outils et supports pédagogiques suivants :
- 1 kit bucco-dentaire par enfant;- 1 exposition (9 panneaux) de la "Semaine du sourire Dent'fer"
- 1 plaquette "Semaine du sourire Dent'fer" par enfant
- Le jeu de pâte à modeler du dentiste
- Les images du Jeu « tu manges quoi ? »
- Les images du jeu Memo
- Une fiche d'évaluation bucco-dentaire par enfant (concerné par le dépistage).
- > fournir le matériel d'hygiène nécessaire à l'examen bucco-dentaire,
- > informer les parents de l'intervention par le biais d'un courrier signé du médecin scolaire,
- > soumettre un questionnaire d'évaluation de l'action aux directeurs d'écoles et de crèches et d'en traiter les résultats.

ARTICLE 7 – Recueil des données de santé bucco-dentaire dans les écoles maternelles et exploitation des données (Action n°2)

Lors de l'examen bucco-dentaire, les étudiants chargés du dépistage renseignent la fiche de résultats. Cette fiche est remise au médecin scolaire qui en transmettra une partie aux parents.

Le service de santé scolaire saisira les résultats et transmettra les données anonymisées à l'UFR des Sciences odontologiques de l'Université de Bordeaux qui procédera à l'analyse afin de connaitre chaque année l'état de santé bucco dentaire et le besoin en soins des enfants.

Fait à Bordeaux, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'Université de Bordeaux,

M. Nicolas BRUGERE Adjoint au Maire en charge de la santé et des seniors

Mme Caroline Bertrand Doyen de l'UFR des sciences odontologiques